



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

11 Novembre

Question au Gouvernement n° 3811

Texte de la question

COMMÉMORATION DU 11 NOVEMBRE

M. le président. La parole est à M. Patrick Beaudouin, pour le groupe de l'Union pour un mouvement populaire.
M. Patrick Beaudouin. Monsieur le président, ma question s'adresse à M. le secrétaire d'État auprès du ministre de la défense et des anciens combattants.

L'année 2011 aura été particulièrement exigeante pour nos armées, avec près de 12 000 soldats engagés dans une quinzaine d'opérations essentiellement extérieures. Les succès remportés en Côte d'Ivoire et en Libye, les progrès enregistrés en Afghanistan font notre fierté à tous, tout comme l'action de nos forces sur le territoire national, par exemple dans la lutte contre l'orpaillage clandestin en Guyane ou contre les narcotrafiquants aux Antilles.

Ces combats réaffirment dignement la vocation de notre pays dans le monde, au service de la paix et de la démocratie. Dans le même temps, ils rappellent que certains de nos soldats continuent de tomber pour la France. Le décès de deux légionnaires du 2^e régiment étranger de génie de Saint-Christol, le 29 décembre dernier en Afghanistan, en est un exemple douloureux. Servir la France par les armes est noble et indispensable, mais servir la France par les armes se fait, aujourd'hui encore, au péril de sa propre vie. C'est pourquoi, bien que la nature des conflits et l'ampleur des pertes aient changé, le devoir de reconnaissance de la Nation envers les morts pour la France demeure. La quatrième génération du feu mérite d'être honorée, au même titre que les générations précédentes, pour ses combats et ses sacrifices.

Le souhait du Président de la République de faire du 11 novembre une journée d'hommage à tous les morts pour la France permet précisément d'associer la quatrième génération du feu à l'hommage unanime de la nation. Cela a d'ailleurs donné lieu, le 11 novembre dernier, à des cérémonies très émouvantes, qui ont fédéré un grand nombre de nos compatriotes et ravivé notre mémoire collective.

Cette évolution répond pleinement aux enjeux actuels de notre politique mémorielle, qui doit tenir compte à la fois de la disparition progressive des témoins et des formes nouvelles de notre engagement militaire. Aussi, monsieur le secrétaire d'État, pouvez-vous réaffirmer l'engagement du Gouvernement à pérenniser l'esprit des commémorations du 11 novembre, un esprit nouveau ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe UMP.*)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'État auprès du ministre de la défense et des anciens combattants.

M. Marc Laffineur, *secrétaire d'État auprès du ministre de la défense et des anciens combattants*. Vous avez raison, monsieur le député, depuis la mort du dernier poilu en 2011, le 11 novembre avait vocation à évoluer, car la mémoire est vivante, comme l'a très bien dit le Président de la République lors de la dernière cérémonie du 11 novembre. Si cette journée reste celle de la commémoration de la fin de la Première Guerre mondiale, elle peut très bien devenir également une journée des morts pour la France - tout soldat qui tombe, tombe pour la France et ses valeurs.

Il n'est pas question de supprimer les autres dates. Ainsi, le 8 mai reste, de même que les dates relatives à la guerre d'Algérie et à la guerre d'Indochine. L'idée du projet de loi que Gérard Longuet et moi-même allons vous présenter dans quelques instants est de montrer la filiation existant entre les morts de 1914-1918 et les morts de la troisième et de la quatrième génération du feu. Il était de notre devoir de faire évoluer les choses, afin que tous les soldats tombés depuis la guerre d'Algérie puissent avoir, eux aussi, une journée de commémoration.

(Applaudissements sur les bancs du groupe UMP.)

Données clés

Auteur : [M. Patrick Beaudouin](#)

Circonscription : Val-de-Marne (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 3811

Rubrique : Cérémonies publiques et fêtes légales

Ministère interrogé : Défense et anciens combattants (secrétariat d'État)

Ministère attributaire : Défense et anciens combattants (secrétariat d'État)

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 janvier 2012

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 11 janvier 2012